

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2023 tenue à la salle du conseil, située au 351, Route 111, à La Corne.

Sont présents : M. Éric Comeau, maire
M. Gaétan Goyette, conseiller
M. André Gélinas, conseiller
M. Samuel Vaillancourt, conseiller
M. Yanick Hamel, conseiller
Mme Annie Grandmont, conseillère

Sont absents : M. André Beauchemin, conseiller

Les membres présents forment quorum.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est mentionné que l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, incluant les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit monsieur le conseiller André Beauchemin.

Suite à cette mention, la séance est ouverte à neuf heures (9 h) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée.

À noter que sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou conseillères, le maire n'étant pas tenu de voter. **ADOPTÉE**

257-11-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'adopter l'ordre du jour tel que présenté à l'avis spécial de convocation.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 18 novembre 2023 à 9 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude de soumission.
4. Période de questions.
5. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE

258-11-23 3. ÉTUDE DE SOUMISSION

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Québec pour l'achat éventuel d'un camion 12 roues ;

ATTENDU QUE l'entreprise Centre du camion Mabo inc. est le seul soumissionnaire, toutefois la soumission reçue n'est pas conforme.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es de refuser la soumission déposée par Centre du camion Mabo inc. **ADOPTÉE**

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

259-11-23 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Samuel Vaillancourt de lever la séance à neuf heures dix minutes (9 h 10).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
greffière-trésorière